



DÉCISION DU MAIRE N° 2023/20

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession présenté par l'association Dulciné pour la représentation du spectacle « Mon premier ciné-concert »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

Vu le Code de la commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de proposer un spectacle destiné notamment aux habitants de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Considérant le contrat de cession présenté par l'association Dulciné prévoyant l'organisation du spectacle « Mon premier ciné-concert » le mercredi 26 avril 2023 de 15h00 à 16h00 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le contrat de cession avec l'association Dulciné sise 8 rue Germaine Tillion, 14000 Caen BP 118 représenté par Romuald Poretti, son président, est accepté ;

Article 2 : Le spectacle « Mon premier ciné-concert » sera présenté à 15h00 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Article 3 : Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente ;

Article 4 : Le coût de la prestation est arrêté à 1 467€ (mille quatre cent soixante-sept Euros) TTC

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 11 avril 2023

Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230413-2023-20-AR
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Mis en ligne le 13.04./2023

Document rendu exécutoire le 13.04./2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER